



Perte de l'avenant au contrat de travail

Par **Lilimary**, le **08/01/2024** à **00:58**

Bonjour mon employeur a perdu mon avenant qui stipulait mon changement d'horaire 35h sur 4 jours que je fais depuis 2009.il me dit que ce n'est pas légal avenant perdu donc je dois reprendre sur 35h sur 5 jours. Est ce légal?

Par **Lilimary**, le **08/01/2024** à **08:58**

Je l'ai égaré il date de 2009. Par contre j'ai trouvé une attestation de ma direction datée de 2010 qui écrit en tte lettre ces termes : je dispose d'un contrat de travail de 35h sur 4 jours. Ce document non plus ils ne l'avaient pas ils sont restée choquer que je leur fournisse mais reste sur leur position en me disant que tant que je n'ai pas retrouvé l'avenant je dois reprendre a 35h sur 5 jours. Est ce légale ???que dois je faire?